RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00151
Numéro SIREN : 791 319 155
Nom ou dénomination : AEC

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2024 sous le numéro de dépôt 1179

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N°15948*05

Désignation de l'entreprise	Sarl AEC	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	LA BARRERIE 86160 MAGNE	
SIRET	7 9 1 3 1 9 1 5 5 0 0 0 1 0	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12	Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 3 0 0 4 2 0 2 3

	ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040	92 543	042		92 543
	Total I (5)	044	92 543	048		92 543
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) — Autres* (3)	072	80 531	074		80 531
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	1 177	086		1 177
	Charges constatées d'avance*	092	409	094		409
	Total II	096	82 117	098		82 117
	Total général (I + II)	110	174 660	112		174 660

	PASSIF		Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	7 500
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	750
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132	6 344
	Report à nouveau	134	62 383
	Résultat de l'exercice	136	36 307
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	113 284
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	22 085
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 485
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 28 403)	172	37 806
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	61 376
	Total général (I + II + III)	180	174 660

n° de dépôt — n° de gestion — 1179 — 12 MARS 2024 — 133.151 — n° de facture — n° de chrono

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	11 544
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	15
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sarl AEC

Néant ☐ *

Exercice N clos le : 30/04/2023

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

						N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue	biens			215	214	
		services *			217	218	1 200
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	1 200
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242	3 010
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *		243		) 244	
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	3 010
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-1 810
Produits financiers (III)	280	48 178		**Charges financières (V)**		294	662
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quindecies D)			348			
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	9 400
2- BÉNÉFICES OU PERTES :	**Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)**					310	36 307

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col.2 : 312 — 36 307 — 314

								N
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316	
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles*						322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	9 400
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	54 585
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986		ZFU - TE *(44 octies A)*	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI *(44 sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127		ZRR *(44 quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)*	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG *(44 quaterdecies)*	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	45 692
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		352 — 54 600	354
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2		370 — 54 600	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AEC
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 La Barrerie
86160 MAGNE
791 319 155 RCS POITIERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 OCTOBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 2023 s'élevant à 36 307 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... ***36 307 euros***

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 42 651 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 octobre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance